

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 AOUT 2012

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 30 Août, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : FERRAND Christophe, COLIN Franck, FERRARIS Pierre, BERNARD Michel, COLIN Christelle. Absent : GARNIER Gérard. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

ELABORATION DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DES 4 MONUMENTS HISTORIQUES DU CENTRE BOURG DE ROMENAY (PORTER A CONNAISSANCE COMPLEMENTAIRE DE L'ETAT N°3 QUI ANNULE LE PORTER A CONNAISSANCE N°2)

- a approuvé par 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions la nouvelle modification des périmètres de protection des 4 monuments historiques du centre bourg de Romenay telle que proposée par l'Architecte des Bâtiments de France dans le porter à connaissance complémentaire n°3 de l'Etat d'Août 2012 (la Ferme du Champ Bressan en totalité y compris le sol de la cour avec son puits, les murs de clôture côté rue, les équipements fixes de l'huilerie / les vestiges de l'enceinte fortifiée porte d'Occident, porte d'Orient, tour carrée avec son mur de courtine / la maison en pans de bois voisine de la porte d'Occident, façade et toiture / la maison dite du « lieutenant juge »)

SARL CPC FROID :

➤ RENOUVELLEMENT DU BAIL A COMPTER DU 01.10.2012 – BATIMENT COMMUNAL « RUE DES QUARTIERS »

- a décidé à l'unanimité de renouveler la location du bâtiment communal situé « Rue des Quartiers » cadastré AB 156 à la SARL CPC FROID représentée par Mr Guillaume MACCORIN, co-gérant, pour une nouvelle période de 12 mois allant du 01.10.2012 au 30.09.2013.

- a décidé de fixer le loyer à 275 Euros par mois
- autorise Mr le Maire à signer le bail à intervenir

➤ DEMANDE DE LOCATION DU LOCAL SITUÉ « RUE NOUVELLE » (IMMEUBLE FOSSURIER)

- a décidé à l'unanimité de louer à la SARL CPC FROID représentée par Mr Guillaume MACCORIN, co-gérant, une partie du bâtiment communal cadastré AB n°84 situé « Rue Nouvelle » (65 m² au rez-de-chaussée) pour une période de 12 mois allant du 01.10.2012 au 30.09.2013.

- a décidé de fixer le loyer à 125 Euros par mois
- autorise Mr le Maire à signer le bail à intervenir (bail à titre précaire et révocable).

BUDGET COMMUNAL : DECISIONS MODIFICATIVES

- a approuvé à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

	<i>DEPENSES</i>	
SECTION	C/205-21	+ 500 €
D'INVESTISSEMENT	C/2183-21	- 500 €

RESTAURATION SCOLAIRE : TARIFS DES REPAS POUR LES INTERVENANTS EXTERIEURS (ENSEIGNANTS, AIDES SCOLAIRES, MEDECINS, INFIRMIERES ETC...)

- a décidé à l'unanimité, dans le cadre du service municipal de restauration scolaire, de fixer le tarif des repas pour les intervenants extérieurs à compter du 04.09.2012 comme suit :

- Tarif d'un repas (tickets vendus à l'unité ou par carnet de 10 unités) : 7.00 Euros

PROGRAMMATION 2013 DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (PLUS / COMMUNAUTE DE COMMUNES SAONE ET SEILLE)

- a décidé de ne pas proposer de projet dans le cadre du recensement des besoins en logements sociaux au titre de la programmation 2013.

RENOUVELLEMENT OU NON DE LA CONVENTION APL SIGNÉE AVEC L'ETAT POUR LES 3 LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE CHEVAUCHET

- a décidé de surseoir à statuer jusqu'à la prochaine réunion du conseil municipal.

DEBAT SUR LA CREATION D'UN ESPACE DE JEUX (LES GUIBLANCHES, LA VERCHERE...) + RENOUVELLEMENT DES STRUCTURES DE JEUX A LA SALLE SOCIO-CULTURELLE

- a décidé de solliciter différents devis afin de permettre l'inscription de la dépense correspondante au budget communal 2013.

AVIS SUR DEMANDES D'URBANISME

- a donné par 9 voix pour un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par Mr DONGUY Roger pour une propriété située au lieudit « Le Champ Bressan » (Construction d'une maison d'habitation) (Mrs DONGUY et VYNCKIER n'ont pas pris part au vote).

- a donné par 10 voix pour un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par Mr THEVENET André pour sa propriété située au lieudit « La Verchère » (Ravalement de façade) (Mr THEVENET n'a pas pris part au vote).

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par Mr CHAMORET Dominique pour sa propriété située au lieudit « Les Pommerets » (Pose d'une clôture grillage + portail coulissant).

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par Mr REVELUT Jean Pierre et Mme HERPIN Angélique pour leur propriété située « Route de Montpont » (Modification façade + construction allège + remplacement vitrine par 3 fenêtres bois).
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par Mr HERBIN Nicolas pour sa propriété située au lieudit « Le Grand Biolay » (Construction abri de jardin + mur 2m haut avec portail).
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme opérationnel déposée par la SCP PERRAULT ET PERE pour une propriété située au lieudit « La Brosse » (Construction maison habitation 120 m²).

SIGNALETIQUE – SECURISATION DE L'AGGLOMERATION LE LONG DE LA RD 975 : NOUVEAU DEVIS

- cette délibération annule et remplace celle du 24.05.2012.
- a décidé à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise SIGNATURE BEAUNE – 21200 MONTAGNY LES BEAUNE d'un montant de 7098.50 € HT soit 8489.81 € TTC.
- autorise Mr le Maire à signer le devis et passer la commande.

CIMETIERE COMMUNAL : DEVIS DE SAONE ET LOIRE CONSTRUCTION (Enduit mur)

- a validé à l'unanimité le devis de l'entreprise SAONE ET LOIRE CONSTRUCTION – 71470 ROMENAY d'un montant de 3273.75 € HT soit 3915.41 € TTC.
- autorise Mr le Maire à signer le devis et passer la commande.

A PRIS CONNAISSANCE :

- du recrutement en CDD à compter du 04.09.2012 de Mme COLIN Josette en qualité d'employée de garderie périscolaire.
- du recrutement en CDD à compter du 01.09.2012 de Mme TROCELLI Corinne en qualité de cantinière dans l'attente de l'avis de la commission du Centre de Gestion sur les modalités d'un transfert de personnel – pas de démission ni de licenciement.
- du courrier de la DRI en réponse à la pétition des riverains de la RD 975 concernant le problème de vitesse et résultats de l'analyse de vitesse effectuées par leurs services.
- du bilan des visites saison 2012 au Musée du Terroir - Ferme du Champ Bressan
- du compte-rendu de la réunion du 27.08.2012 avec le Groupement Bresse Sud Foot
- de divers courriers et informations.

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT**

